

Versailles, le 13 mars 2008

Le Recteur de l'académie de Versailles
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des services départementaux de l'Education nationale

DIVISION DE L'AFFECTATION DES
PERSONNELS ENSEIGNANTS
DAE 3

DAE N°2008-71

Affaire suivie par :
Marie-Dominique SEN-GUPTA
DAE 3/MDSG/CD

Tél : 01.30.83.43.10 ou 45.12
Fax : 01.30.83.46.90
Mél : ce.dae3@ac-versailles.fr

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA		Ets Privés
I	Inspections		Universités
I	CT - CM		IUT
I	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
I	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	A	CRDP
A	LP	I	DRONISEP
A	EREA/ERDP		DRJS
A	CIO		SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre :			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

 retour des fiches le **15 avril 2008**

Le présent document comporte :

circulaire 1p
Annexe 1 2p
Annexe 2 grille 1p
Annexe 3 1p
Total 5p

Rectorat de Versailles
3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles Cédex

Objet : RENTREE 2008. Candidature à un emploi d'enseignant non titulaire contractuel ou vacataire.

J'attire votre attention sur les modalités de renouvellement de candidature des personnels enseignants non titulaires : **contractuels et vacataires.**

Vous recevrez **par voie postale** les fiches de candidature et les circulaires dont les modèles sont joints en annexe.

- Pour les contractuels, les annexes **1** et **2** (grille indiciaire),
- Pour les vacataires, l'annexe **3**.

➔ Les fiches de candidature et les annexes sont transmises au dernier établissement d'exercice des personnels.

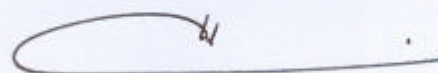
Nous comptons sur vous pour qu'elles soient retournées à la DAE 3, accompagnées des documents demandés.

➔ En cas d'absence des intéressé(e)s, vous voudrez bien transmettre la fiche de candidature à leur domicile.

➔ Je souligne l'importance de la rubrique des appréciations que je vous demande de bien vouloir remplir avec le maximum de précision, surtout dans le cas d'avis réservé ou défavorable.

Retour des dossiers de candidature le 15 avril 2008

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Alain PLAUD